

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AVANT L'ACTION, LA PRÉVENTION !

Parce qu'un accident de parcours isolé ne doit pas obérer l'avenir. La Mission de la Prévention et de la Tranquillité publique de Pantin met en place un dispositif d'accompagnement et de soutien afin de prévenir l'entrée dans le système judiciaire. Extrait du dossier réalisé par Christophe Dutheil, Guillaume Portaluppi, publié dans Canal n°324, mars 2024.

© ville de Pantin

Publié le 04 mars 2024

PRÉVENTION ET RÉPRESSION

« Un jeune qui passe à l'action, c'est un jeune qui va mal. Notre mission consiste à faire en sorte qu'il ne bascule pas dans un parcours de délinquance. Et, pour cela, nous devons travailler à la fois sur la prévention et la répression : l'une ne va pas sans l'autre », affirme Lucie Chevalley, directrice de la Mission de la Prévention et de la Tranquillité publique dont le service met en place cette année le protocole de Rappel à l'ordre (RAO).

Voté en conseil municipal, il concerne des mineurs auteurs d'incivilités, ne faisant pas l'objet de plainte ou d'enquête judiciaire. Concrètement, le jeune est convoqué officiellement avec ses parents et reçu par le maire. « Il s'agit de marquer le coup afin qu'il prenne conscience qu'il a dépassé les bornes, tout en lui laissant une chance », explique Ouiame Benmassoud, chargée de mission Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). « Le RAO, poursuit-elle, n'est pas une simple réprimande : le jeune, repéré et adressé par le groupe Mineurs du CLSPD, pourra, en fonction de ses besoins, bénéficier pendant six mois d'un soutien personnalisé, tout comme ses parents. »

BRISER LA MÉFIANCE

Autre dispositif préventif relancé en 2024 par la ville : l'accueil, dans les services municipaux, de personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG). « Il s'agit parfois de victimes d'un accident de parcours isolé. Le plus souvent, elles sont éloignées de l'emploi. Le TIG va ainsi leur permettre de reprendre contact avec le monde du travail et ses codes, comme le respect des horaires par exemple », précise Lucie Chevalley. Là encore, les bénéficiaires seront accompagnés plusieurs mois durant, en lien avec leur conseiller probation et insertion.

Un projet jeunes-police est également à l'étude pour « briser la méfiance réciproque existant entre les mineurs et les forces de l'ordre depuis les violences urbaines de l'été dernier, éclaire Ouiame Benmassoud. Quatre ateliers sont ainsi prévus sur l'année, en présence d'une personne elle-même condamnée pour des faits de violence. Le but est de sensibiliser les jeunes aux conséquences de leurs actions. » Quentin Heddebaut, commissaire de Pantin, ajoute : « Même si cela n'est pas notre cœur de métier, la police nationale s'inscrit aussi dans les démarches de prévention. À la demande des chefs d'établissement, nous envoyons, par exemple, des policiers formés dans les classes afin qu'ils interviennent sur le cyberharcèlement ou le harcèlement scolaire. »

TRAVAILLER MAIN DANS LA MAIN

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance organise, en outre, des rencontres régulières entre les acteurs de la prévention dans le cadre de groupes thématiques. Parmi lesquels le <https://www.pantin.fr/la-ville/aller-plus-loin/avant-laction-la-prevention-5439>

groupe Mineurs, chargé de la prévention de la délinquance juvénile et de l'accompagnement socio-éducatif, le groupe Bailleurs, qui garantit le bien-être et la sécurité des habitants dans les immeubles d'habitat social, et le groupe Victimes, en charge de l'aide aux personnes ayant subi un préjudice. Sur le terrain, la prévention s'exerce aussi grâce aux dix médiateurs qui parcourent les quartiers pour discuter, apaiser les tensions ou signaler des problèmes de sécurité. Quant aux 20 gardiens de parcs, ils participent au maintien d'un climat apaisé en prévenant les rixes et en calmant les disputes.

OUIAME BENMASSOUD, L'IMPORTANCE DU RELATIONNEL

Depuis septembre, c'est l'un des visages de la prévention de la délinquance à Pantin. Titulaire d'un master 2 en droit pénal et sciences criminelles, Ouiame Benmassoud, 28 ans, est aujourd'hui chargée de mission Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

« Les mineurs sont notre avenir ! C'est pour cela que j'ai choisi de postuler à Pantin, pour agir dans le relationnel, l'aide et la prévention », explique d'emblée Ouiame Benmassoud, nouvelle chargée de mission Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. La ville ne lui était d'ailleurs pas inconnue. Elle y venait souvent pour des événements culturels, aux Magasins généraux ou au Ciné 104 par exemple, tandis qu'elle travaillait au tribunal judiciaire de Meaux, son tout premier poste.

En charge de la justice de proximité, elle y a renforcé les liens entre les élus locaux et le parquet et y a développé « les alternatives aux poursuites. » La jeune femme y a aussi mis en place des Points d'accès aux droits et organisé les permanences des délégués du procureur au sein des Maisons de la justice et du droit.

La force du réseau pantinois

Après ces années au service de la justice, elle opte pour le contrechamp, en choisissant la prévention et la tranquillité publique. Sa mission prioritaire ? Prévenir les rixes entre jeunes, grâce à des contacts réguliers avec les polices, nationale et municipale, mais aussi grâce au projet jeunes-police qui permettra, espère-t-elle, « de créer une culture commune entre les jeunes des différents quartiers et de les sensibiliser aux conséquences des violences ».

À Pantin, elle apprécie « la force du réseau des acteurs de la prévention » qui, au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), présidé par Françoise Kern, adjointe au maire déléguée à la Tranquillité publique et à la Sécurité urbaine, réunit des élus, le parquet, la préfecture, des représentants de l'Éducation nationale, les forces de l'ordre, des associations ou encore la Protection judiciaire de la jeunesse. « On a tous un objectif commun : faire en sorte que les jeunes en difficulté sociale ou éducative n'entrent pas dans la délinquance. D'où la mise en place du dispositif de Rappel à l'ordre. C'est essentiel d'être pragmatique et de combiner l'attention à l'humain et la force de la loi. »



© ville de Pantin



Retrouvez les autres articles du dossier "Apaiser, protéger, prévenir" réalisé par Christophe Dutheil, Guillaume Théchi et Catherine Portaluppi, publié dans Canal n°324, mars 2024. :

- > "La tranquillité publique à Pantin"
- > "Police municipale et Centre de supervision urbaine"
- > "Quentin Heddebaut : commissaire de Pantin"

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT
LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.